

Délibération du Conseil municipal

Séance du 13 mai

Le treize mai deux mille vingt-cinq, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BOUSSICAULT Gérald, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAILLARD Yohan, GAUTHERON Xavier, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REGRAGUI Sidi Kamal, ROCHAIS Philippe, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BEAUCLAIR Sophie	à BOYER Emilie
GUIBERT Vincent	à PAVILLON Jean-Paul
REBILLARD Michèle	à RAVELEAU René
SOUILHE Jérôme	à PUSHPARAJ Emilie

Absent(s) excusé(s)

LABORDERIE Philippe

Absents

PARENTEAU Louis-Pierre, RETHORE Jacqueline

Secrétaires de séance

LHUISSIER Thierry, PUSHPARAJ Emilie

Convocation adressée le 7 mai 2025, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 15 mai 2025, article L.2121.25 CGCT

25SE1305-08 | Aménagement – ZAC des Hauts de Loire – Dénomination des voies

Monsieur Jean-Philippe VIGNER, Adjoint au Maire délégué à l'aménagement et au développement économique, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2121-30, L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-28,

Considérant que les voies du secteur « des Hauts de Loire » ne portent pas encore de dénomination,

Considérant qu'il convient, pour faciliter le repérage pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui doivent pouvoir localiser les adresses en cas de besoins), le travail

des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, et la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de valider la dénomination des voies de la commune et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre,

Considérant que la dénomination des voies est laissée au libre choix du Conseil municipal et qu'il est proposé au conseil de mettre en avant dans le cadre des dénominations des voies de ce nouveau quartier des noms de personnalités ayant œuvré par leurs actes, leurs écrits ou leurs paroles en faveur de l'Humanité entre les personnes et les peuples et plus particulièrement en faveur de la reconnaissance et de l'émancipation des femmes dans la société,

Considérant l'avis de la Commission Ressource du 6 mai 2025,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Adopte les dénominations suivantes pour les voies du secteur « des Hauts de Loire » et ce conformément à la cartographie jointe et la liste annexée à la présente délibération :**
 - Voie 1 : Avenue Robert Badinter
 - Voie 2 : Prolongement de la rue Victor Dauphin (déjà existante)
 - Voie 3 : Allée France Hamelin
 - Voie 4 : Rue Lucie Aubrac
 - Voie 5 : Rue Denis Mukwege
 - Voie 6 : Allée Hannah Arendt
 - Voie 7 : Allée Martin Luther King
 - Voie 8 : Allée Léon Tolstoï
 - Voie 9 : Allée Noëlla Rouget,
- **Charge Monsieur le Maire de procéder, en temps utile, à la numérotation des immeubles de ce secteur,**
- **Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

VOTE			
En exercice	32	POUR	28
Présents	25	CONTRE	0
Pouvoirs	4	ABSTENTION	1 (D. LIZE)
Pris part au vote	29	TOTAL	29

Délibération adoptée à la majorité

Le maire,
Jean-Paul PAVILLON


